

# L'ACCOLADE



PUBLIÉE 12 FOIS PAR ANNÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB  
1, COLUMBUS PLAZA • NEW HAVEN, CT USA 06510-3326

avril 2007 VOLUME 10 NUMÉRO 4

## Construire un monde meilleur un conseil à la fois

### Le Chevalier suprême participe à une réunion de l'Académie pontificale pour la vie au Vatican

**L**e 24 février, au Vatican, le pape Benoît XVI a reçu les délégués à la 13e assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie, parmi lesquels se trouvait le Chevalier suprême, Carl A. Anderson. La rencontre internationale, qui se tenait les 23 et 24 février, avait comme thème *La conscience chrétienne comme soutien du droit à la vie*. Le Chevalier suprême a été nommé à l'Académie pontificale pour la vie par le pape Jean-Paul II en 1998.



Dans son discours, le pape Benoît a remarqué que le droit à la vie doit être soutenu par tout le monde parce qu'il constitue le fondement de tous les autres droits humains.

Le pape a affirmé que les chrétiens doivent réagir devant les assauts constants contre le droit à la vie. À ce propos, il a noté les « pressions en faveur de la légalisation de l'avortement dans les pays d'Amérique latine et dans les pays en voie de développement (...) le recours à la libéralisation des nouvelles formes d'avortement chimique sous le prétexte de la santé de reproduction. »

Le pape a aussi fait appel aux laïcs pour qu'ils embrassent l'enseignement de l'Église sur le droit à la vie. Il incita les scientifiques, les médecins, les législateurs et les politiciens à collaborer, « à travers l'enseignement et l'exemple, à réveiller dans de nombreux cœurs la

*Le pape Benoît XVI accueille le Chevalier suprême, Carl A. Anderson à la fin d'une réunion de l'Académie pontificale pour la vie, qui eut lieu au Vatican, les 23 et 24 février dernier.*

voix éloquente et claire de la conscience.»

«La vie est le premier des biens reçus de Dieu, conclut le pape, et elle est le fondement de tous les autres; garantir le droit à la vie à tous et de façon équitable pour tous est un devoir et l'avenir de l'humanité dépend de son accomplissement.»

Pour sa part, dans son discours aux délégués de la rencontre, le Chevalier suprême, Anderson, a noté que tant les politiciens catholiques que les catholiques en général doivent être fidèles à leurs consciences et que les gouvernements doivent respecter leur

droit de s'y conformer.

M. Anderson a cité, d'une part, le fait historique de saint Thomas More, martyrisé à la suite de son refus en conscience face au roi Henri VIII, d'Angleterre, et, d'autre part, les menaces qui pèsent sur des personnes de conscience — par exemple, des travailleurs de la santé et des pharmaciens à qui on impose de prescrire certaines procédures médicales ou des médicaments qui détruisent des vies, ou encore des services d'adoption que l'on oblige

à placer des enfants dans des foyers dont le style de vie leur semble moralement inacceptable.

Dans le contexte du droit des États-Unis, M. Anderson a invoqué la mise en place de mesures de protection qui se trouvent à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel: « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.* »

(Ce rapport provient en partie des Services d'Informations du Vatican.)

# Le Mot

## du Chevalier Suprême

### Rendons hommage à nos «Fondateurs»

Selon la tradition ici, à New Haven, à l'église St. Mary, nous avons l'habitude de souligner la Journée du fondateur par une procession au tombeau du serviteur de Dieu, l'abbé Michael J. McGivney, situé dans la nef. Là, nous prions pour la canonisation de notre fondateur et son intercession continue dans l'intérêt de notre Ordre.

Lorsque j'étais aux Philippines, en 2005, pour participer aux fêtes du cen-



Carl A. Anderson

tenaire de la présence de l'Ordre en ce pays, j'ai été témoin d'une cérémonie de dépôt de couronne au pied de la statue du jésuite George J. Willman. En 1947, le père Willman, qui était supérieur des missions et des écoles des Jésuites aux Philippines, perçut un rapport entre les principes de la Chevalerie catholique et la foi solide des Philippins. Le père Willman réussit donc à convaincre Luke E. Hart, le Chevalier suprême d'alors, de l'autoriser à fonder de nouveaux conseils aux Philippines. Aujourd'hui, on compte près de 225 000 membres et plus de 2000 conseils en ce pays.

À Porto Rico, près de 4000 Chevaliers reconnaissent comme fondateur de la Chevalerie dans l'île, Mgr William A. Jones, le deuxième évêque états-unien de San Juan, qui collabora aux débuts de l'Ordre à Porto Rico en 1911.

Vous remarquez sans doute que tous ces «fondateurs» étaient prêtres. C'est pourquoi, en cette année du 125e anniversaire, engageons-nous à promouvoir une plus grande solidarité avec nos prêtres et un plus grand respect de la prêtrise.

Deuxièmement, collaborons plus étroitement avec nos curés pour faire grandir et renforcer la vie de nos paroisses et également pour trouver des paroisses où pourraient être mis sur pied de nouveaux conseils ou de nouvelles tables rondes.

Enfin, parmi les fêtes-anniversaires de votre conseil, manifestez votre reconnaissance envers les «géants de la prêtrise qui, ou bien ont fondé votre conseil ou encore l'ont soutenu depuis ses débuts. Nous devons notre reconnaissance à ces hommes — et à de nombreux autres comme eux.

*Vivat Jesus!*



### Un Banc D'église Provenant De La Paroisse Où Le Fondateur A Servi Comme Curé

Sur la photo, Armand et Diane Roy, ainsi que Tessie Miecznikowski, devant un banc provenant de l'ancienne église St. Thomas de Thomaston, au Connecticut, où l'abbé Michael J. McGivney a servi comme curé de 1884 jusqu'à sa mort en 1890. Le banc est placé dans la galerie Abbé McGivney, au musée des Chevaliers de Colomb, de New Haven. Armand Roy est membre du conseil Atlantic 18, de Thomaston.

## Avec l'aide des Chevaliers, le « *Catholic Partnership on Disability* » [Le partenariat catholique pour les personnes handicapées] augmente le nombre de ses programmes

**T**out au cours de son histoire, l'Ordre a collaboré avec divers organismes à la promotion de la dignité et le respect des personnes atteintes de déficiences intellectuelles et physiques. Par de tels organismes, citons en exemple le « *National Catholic Partnership on Disability* » (NCPD) [Le partenariat catholique pour les personnes handicapées], organisme que l'Ordre a subventionné depuis la fondation du NCPD en 1982. D'abord fondé pour mettre en œuvre la lettre pastorale des évêques états-uniens de 1978 sur les personnes atteintes de déficiences, le NCPD a étendu son œuvre et augmenté le nombre de ses programmes avec le soutien des Chevaliers.

En cette 25<sup>e</sup> année de sa fondation, le NCPD s'est vu accorder un nouveau don de la part des Chevaliers de Colomb pour le soutien de ses activités.

« Je n'arrive pas à exprimer ma reconnaissance envers les Chevaliers, a avoué la directrice générale du NCPD, Janice Benton. Depuis longtemps les Chevaliers soutiennent la pastorale de l'invalidité, et pas seulement l'œuvre du NCPD. Pour cela, nous sommes tellement reconnaissants. »

Selon madame Benton, ce don est déjà utile. En effet, l'organisme a lancé plusieurs programmes ambitieux pour l'intégration totale de gens atteints de déficiences dans la vie de l'Église. Parmi ces projets, il y a un conseil sur la maladie mentale

qui abordera les besoins des personnes atteintes de déficiences intellectuelles et les façons d'y répondre. Avec l'aide des Chevaliers, le NCPD pourra fournir des ressources servant à la formation et au lancement d'une campagne d'éducation des gens sur la manière de surmonter les craintes souvent associées aux maladies mentales.

« Les Chevaliers, a poursuivi madame Benton, nous ont permis d'être présents auprès de ces familles

d'autisme.

Et madame Benton a ajouté ceci: « Depuis quelque temps, nous tentons d'entrer en partenariat avec des organismes nationaux, y compris la 'National Conference of Catechetical Leaders' [Conférence nationale de responsables du catéchisme], le 'National Office for the Deaf' [Communauté catholique des sourds] et le 'National Apostolate for Inclusion Ministry' [Apostolat national pour un ministère de l'inclusion].

D'ailleurs, ces deux derniers organismes ont déjà reçu des dons des Chevaliers de Colomb. »

Enfin, le NCPD intervient aussi sur des questions d'intérêt public. Récemment, il a fait introduire un projet de loi intitulé « *Community Choice Act* » [Loi sur le choix communautaire], qui transférerait les aides accordées aux institutions à des personnes qui désirent prodiguer des soins à leurs domiciles.

Au fur et à mesure que

la mission du NCPD s'élargit, madame Benton souhaite que les Chevaliers locaux s'engagent de plus en plus dans les activités de l'organisme. « Ils sont là, présents dans les paroisses » observa-t-elle des Chevaliers sur le terrain.

Pour vous renseigner davantage sur le NCPD, visiter le site [www.ncpd.org](http://www.ncpd.org).



*Jim Middleton montre comment fonctionne une nouvelle porte accessible aux personnes handicapées, à l'église St. Anne, sous les regards observateurs de Maurice Marty, Terry Alaric et l'abbé Rex Velmonte, tous membres du conseil Msgr. Francis L. Flynn 6474, d'Osoyoos, en Colombie-Britannique, qui a financé l'installation de la porte.*

lorsqu'elles nous appellent et nous pouvons les orienter vers les bons centres de ressources.»

Le NCPD fait également la promotion du plus grand accès aux élèves atteints de déficiences qui désirent fréquenter les écoles catholiques. L'organisme collabore avec les enseignants en formation religieuse à créer de nouveaux matériaux et des documents de catéchèse destinés aux personnes atteintes



1882-2007

## Qui sont vos candidats éventuels?

**R**ien de plus valorisant que le recrutement de nouveaux membres. Pourtant, comme toute autre activité que propose votre conseil, il faut qu'il y ait un point de départ. C'est vrai que le recrutement de nouveaux membres exige un certain effort, et plus votre conseil est organisé, plus l'effort que vous y consacrez rapportera.

Posez-vous les bonnes questions: « Qui sont nos membres éventuels? » « Où se retrouvent-ils surtout? » et « Quels aspects et avantages de l'Ordre les intéresseraient-ils, selon leurs catégories d'âge? » Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous pourrez plus facilement déterminer la meilleure façon de recruter les futurs membres. D'ailleurs, la meilleure façon de trouver les réponses à ces questions est d'établir une liste de membres éventuels.

Étant donné que tous les catholiques de plus de 18 ans sont tenus comme candidats éventuels, vous pourrez concentrer davantage votre recherche en dressant une liste de ces

hommes, et ainsi fournir aux recruteurs de votre conseil une liste prioritaire de membres éventuels.

C'est donc en posant les bonnes questions que vous pourrez facilement dresser une liste des membres éventuels. Suivent d'autres façons de dresser cette liste:

- ◆ Demander aux curés le registre de leurs paroisses.
- ◆ Obtenir une liste des anciens membres de votre secrétaire financier.
- ◆ Demander une liste des codes postaux des membres assurés, actuels ou anciens, de votre région en vous adressant au Département des services fraternels.  
*(Note: ces listes doivent être obtenues par l'intermédiaire du député d'état.)*
- ◆ Rechercher les paroissiens actifs, lecteurs, ministres de la communion, etc. S'il s'agit d'un conseil paroissial, tous les hommes de la

paroisse deviennent des candidats éventuels.

- ◆ Mettre prêtres, diacres, religieux-frères et séminaristes sur la liste de candidats éventuels.

Une fois la liste dressée, vous pouvez la répartir parmi vos recruteurs et vous constaterez l'économie de temps et le succès que remportera votre campagne de recrutement.

De plus, incitez tous les membres du conseil présents aux réunions à remplir les « Carte des coordonnées du membre potentiel » ( 921-F) que vous pouvez obtenir sans frais du Département des fournitures. Une fois remplies, les fiches sont remises au responsable du recrutement et les noms seront ajoutés à la liste des candidats éventuels ou comme suite à donner par les recruteurs du conseil. Une fois que la liste est complète, distribuez-la parmi les recruteurs et mettez-vous au recrutement!